



Conditions de pratique en CLSC

L'été bat son plein (enfin dans nos têtes) et les médecins de CLSC s'activent vers l'atteinte des objectifs de l'entente conclue entre la FMOQ et le ministre de la Santé pour éviter le PL20.

Cependant, il faut s'assurer que les médecins de CLSC bénéficient des conditions propices pour mettre l'épaule à la roue afin d'atteindre les cibles d'inscriptions que nous nous sommes données collectivement.

L'une de ces conditions est l'amélioration des conditions de pratique en CLSC. Il faut saisir l'opportunité de cette entente pour régler une fois pour tout cet épineux problème qui dure depuis déjà trop longtemps!! Le ministre Barrette a pris l'engagement d'y voir, mettons-le à l'épreuve.

Votre association et la FMOQ vous sollicitent pour identifier les CLSC pour lesquels ces conditions de pratiques font défaut :

- ★ Pas de secrétaire pour prendre les appels
- ★ Médecins qui doivent faire leurs photocopies
- ★ Refus des CLSC de procéder à l'inscription des patients auprès de la RAMQ
- ★ Dossiers non disponibles
- ★ Rapports non classés après plusieurs semaines
- ★ Manque de stabilité dans le personnel de soutien administratif

Et j'en passe... Ce ne sont là que quelques exemples des difficultés rencontrées par nos membres.

Nous vous invitons à communiquer avec la Dre Hélène Roy à la FMOQ qui est responsable de ce dossier.

Tous les commentaires sont les bienvenus. Le manque chronique de soutien dans notre pratique peut avoir conduit certains d'entre vous à se décourager d'espérer un changement qui ne vient jamais ou encore, à tolérer l'intolérable!

Manifestez-vous nombreux. Il nous faut clairement montrer qu'un grand nombre de médecins de CLSC souffrent d'un même problème.

Nous verrons à bien étoffer votre dossier pour faire les représentations requises et qu'enfin vos conditions de pratique répondent à un standard de qualité. S'il faut se rendre sur place, ce sera fait! Le Dr Godin et le ministre Barrette en ont déjà pris l'engagement.

Pour rejoindre la Dre Hélène Roy:

Numéros de téléphone : 514 878-1911
Sans frais : 1 800 361-8499
Courriel : hroy@fmoq.org

Nous comptons sur votre collaboration!

Rémunération mixte en CLSC ... C'est pour bientôt !!

C'est fait, les derniers textes pour la mise en place du mode mixte en CLSC et en UMF ont récemment été paraphés. Les médecins pourront adhérer à ce nouveau mode dès le 1er novembre prochain pour bénéficier des majorations de rémunérations prévues.

La RAMQ est à préciser les modalités de facturation. L'amendement 135 paru dans l'infolettre de la R.A.M.Q, numéro 052 du 10 juin dernier, en explique les paramètres. Même si cette infolettre visait dans un premier temps les médecins de santé publique pour qui ce mode est déjà disponible, le cadre général du mode reste le même d'un secteur de pratique à un autre. Une lecture attentive de cette infolettre vous fournit un minimum d'informations.

Plus tard à l'automne, la R.A.M.Q détaillera les modalités de facturation et les différents codes à utiliser.

Votre Association vous convie le **24 septembre prochain dès 17 h au Château Bonne Entente à Québec pour en discuter et répondre à vos questions.**

Vous recevrez bientôt l'avis de convocation pour notre assemblée générale annuelle et vous pourrez vous inscrire à cette activité de formation sur la facturation du mode mixte.

Au plaisir de vous y retrouver nombreux...